R-3905-2014

Demande tarifaire

Présentation
d'Union des consommateurs
Décembre 2014

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3905-2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date 15 DÉC. 2014
Pièces n° C-UC-00.25

Décret 841- 2014 et structures tarifaires

Question de la Régie : Afin de tenir compte de la 1ère préoccupation du gouvernement énoncée au Décret, veuillez indiquer si le Distributeur compte revoir la structure tarifaire du tarif D

Analyse des impacts sur les MFR

(HQD-14, document 2, page 12)

Dispersion des impacts de la hausse proposée en fonction du seuil de faible revenu

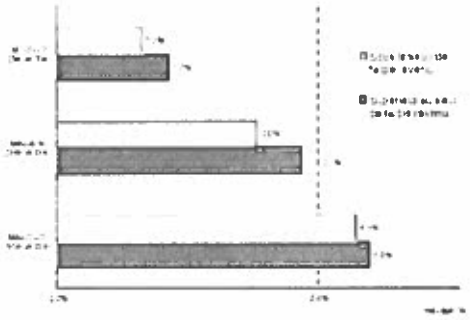

Analyse des impacts sur les MFR

- Outils d'analyse perfectibles
  - Revenus : valeur médiane d'un intervalle
  - Classement selon le SFR
    - Pourquoi pas 120 %?
- Complément : analyse sur les ménages en recouvrement

Hausse uniforme des tranches en énergie

- À revenu constant, une hausse de 1 % d'une petite facture fait moins mal qu'une hausse de 4 % d'une grosse facture
- Recommandation : hausse uniforme des tranches

3e tranche en énergie

HQD-15, document 1.7

- Mérite plus d'analyses/nuances (kWh des 2 premières tranches, écarts de prix, saisonnalité)

	Tarif 2015	60 kWh/jour		100 kWh/jour		150 kWh/jour	
	Prix	Prix	Écarts entre les tranches	Prix	Écarts entre les tranches	Prix	Écarts entre les tranches
Prix de l'énergie 1re tranche (¢/kWh)	5.72	5.72		5.72		5.72	
Prix de l'énergie 2e tranche (¢/kWh)	8.72	8.57	49.8%	8.64	51.0%	8.69	51.9%
Prix de l'énergie 3e tranche (¢/kWh)		8.87	3.5%	9.03	4.5%	9.11	4.8%

- Ailleurs

	Arizona Power			Georgia Power			Avista (Washington)		
	Par mois	Prix (année)	Écarts entre les tranches	Par mois	Prix (été)	Écarts entre les tranches	Par mois	Prix (année)	Écarts entre les tranches
Prix de l'énergie 1re tranche (¢/kWh)	0 à 400 kWh	30.5		0 à 650 kWh	5.3027		0 à 800 kWh	7.303	
Prix de l'énergie 2e tranche (¢/kWh)	401 à 800 kWh	32.5	6.6%	651 à 1 000	8.9037	68.2%	801 à 1 500 kW	8.573	16.3%
Prix de l'énergie 3e tranche (¢/kWh)	801 à 2 000	37.7	16.0%	1 001 et plus	9.2038	3.3%	1 501 et plus	10.05	17.2%
Prix de l'énergie 4e tranche (¢/kWh)	2 001 et plus	50.2	33.2%						

https://www.aps.com/library/rates/e-12.pdf
http://www.georgiapower.com/pricing/files/rates-and-schedules/residential-rates/2.10_R-20.pdf
http://www.avistautilities.com/services/energypricing/wa/elect/Documents/WA_001.pdf

Contrairement à ce qu'affirme UC pour justifier l'ajout d'une 3º tranche, le prix de la 2º tranche ne dépasse pas le coût évité de long terme qui correspond au prix plafond du 4º appel d'offres d'énergie éolienne, soit 11,2 ¢/kWh exprimés en dollars de 2014 (HQD-15, document 1.7)

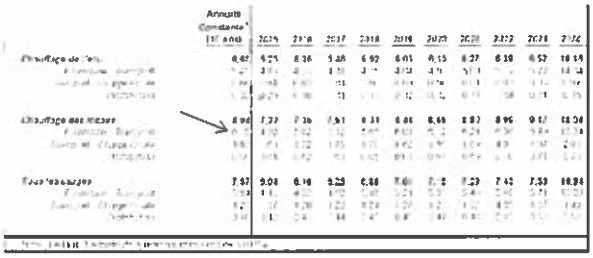

Source : HQD-4, document 4.

*Pour favoriser l'efficacité énergétique et aligner la structure du tarif domestique sur un horizon de long terme, le prix de la 2º tranche devrait tendre à refléter minimalement le coût marginal d'approvisionnement (fourniture et transport) du chauffage. Ce coût est estimé à **9,74 ¢/kWh** (annuité constante sur 10 ans). À l'horizon 2017, le coût marginal du chauffage passe à 10,74 ¢/kWh.* (R-3644–2007, HQD-12, Document 3, page 21)

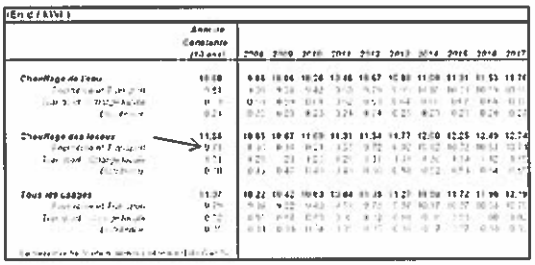

Source : R-3644, HQD-14, document 3.

Coût marginal et besoins de long terme

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Besoins visés par le Plan	183,0	182,4	184,9	185,6	187,1	191,4	193,0	194,4	195,7	197,0	199,0	199,4	200,6	201,9
Volume d'électricité patrimoniale	170,5	168,9	169,1	168,7	169,1	171,5	173,0	173,1	173,6	174,4	175,2	175,7	176,3	178,3
Approvisionnements patrimoniaux	12,1	13,7	15,7	16,9	18,0	20,0	20,8	21,3	21,9	22,6	23,8	23,6	24,3	23,6
• Transalpine Energy	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,7	1,1	1,1	1,1	0,7	-
• HQP (Eole et Cartier)	3,3	3,2	3,2	3,3	3,3	4,1	4,5	4,5	4,6	4,7	4,3	2,9	4,2	0,5
• Cycliade	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	0,4
• Bécancour	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,5
• Énergie d'appoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Énergie rapatriée						0,6	0,9	0,9	0,9	1,0	0,5			
• Autres contrats de long terme	8,5	10,4	12,4	13,4	14,4	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,1	15,1	14,7
• Biomasse (Richard Tembec)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
• Biomasse II (25 MW)	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
• Biomasse III (100 MW)	0,9	1,1	1,9	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
• Eolien I (500 MW)	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,2
• Eolien II (2000 MW)	4,3	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2
• Eolien III (500 MW)	0,1	0,5	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
• Eolien IV (500 MW)	-	-	0,1	0,7	1,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
• Petite hydraulique (150 MW)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
• Achat de court terme	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	1,1	0,9	1,4	1,6	3,0	2,0	3,0	3,0
• Achat de long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,5	1,5	0,1
• (Surplus)	(7,3)	(3,9)	(2,8)	(10,2)	(3,9)	(7,4)	(5,2)	(5,8)	(5,1)	(4,4)	(3,1)	(3,1)	(2,6)	(0,6)

R -3854-2013, HQD-1, document 4.2, page 5

Redistribution de la richesse

Bien qu'il puisse paraître attrayant de facturer plus fortement les plus grands consommateurs, cela irait au-delà du principe tarifaire de reflet des coûts et répondrait plutôt à un objectif de répartition de la richesse relevant de la responsabilité du gouvernement. (HQD-15, document 1.7)

- 1re tranche du tarif D: « une tranche sociale »
- Décret 841- 2014
- Signal de prix et les structures tarifaires
  - « May not meet other social goals such as protecting vulnerable consumers »
    Ahmad Faruqui, Theory and Practice of Cost-Reflective Rates, page 4
  - La précarité n'a pas de profil de consommation

Rentabilité du tarif DT (client)

C-UC-0011, page 19

Distribution de l'économie sur la facture d'électricité des clients au tarif DT – 2012 et 2013[52]

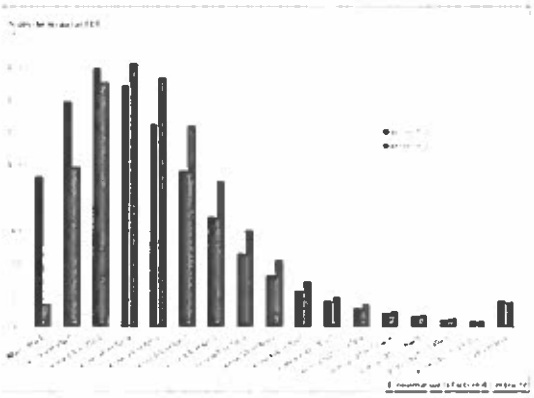

Analogie avec le tarif DH

[580] La Régie constate que l'impact tarifaire d'une suppression du tarif DH, pour les 150 clients à ce tarif depuis 1993, serait en moyenne de l'ordre d'une centaine de dollars par client par année. Les clients au tarif DH bénéficient donc depuis 13 ans d'un escompte qui ne reflète plus les coûts évités du Distributeur.

D -2011-022

Constats

- Pendant près de 20 ans, des clients ont vraisemblablement perdu de l'argent au tarif DH et ils ne le savaient pas
- Qu'en est-il pour les clients du tarif DT?

union des consommateurs

la force d'un réseau

Rentabilité du tarif DT pour les clients

- Un cas type à Montréal est-il suffisant?
- La rentabilité est-elle la même avec des points de consignes de -12°C et -15? Et à -12°C, cette rentabilité est-elle la même à Montréal, Québec, Mont-Tremblant?
- UC invite la Régie à demander au Distributeur de fournir l'information complète aux clients biénergie pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée quant à leur maintien au tarif DT

union des consommateurs

la force d'un réseau

Fracture numérique

UC invite la Régie à s'assurer que le Distributeur continue d'offrir aux clients qui n'ont pas accès à Internet les services à la clientèle auxquels ils ont droit